



1 Rue de l'Hôtel de Ville  
07100 ANNONAY  
Tél : 04 75 69 32 50 - [www.annonay.fr](http://www.annonay.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| Transmis en sous-préfecture le : | Publié le : | Notifié le : |
|----------------------------------|-------------|--------------|
|                                  |             |              |

**Décision du Maire n°DM\_2024\_0074**  
**Protocole, logistique et événementiel - Exonération de redevance d'occupation**  
**du domaine public**

**Le Maire d'Annonay,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et suivants,

Vu la délibération DM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°AM 2022-73 du 10 février 2022 donnant délégation de fonction / signature à Clément CHAPEL,

Considérant que la Ville confère une dispense de redevance de type Occupation du Domaine Public aux prestataires avec lesquels elle a convenu d'une manifestation, dans le cadre du Festival « J'peux pas, j'ai montgolfière » à titre payant ou gratuit.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

Il sera appliqué une dispense d'Occupation du Domaine Public pour les prestataires suivants :

- DXS, 88 impasse du noyer, Charnas pour montant de 2546 euros,
- MRCAD, 44 rue des Alpes, Annonay pour un montant de 300 euros,
- GOLA résidence Jean Jaurès, avenue de l'Europe, Annonay pour un montant de 1100 euros,
- Les Montgolfières d'Annonay, mairie d'Annonay, 2 rue de l'hôtel de ville, Annonay pour un montant de 1110 euros,
- Annonay Berceau de l'Aérostation, mairie d'Annonay, 2 rue de l'hôtel de ville, Annonay pour un montant de 2100 euros,
- La Vanaude, mairie de Vanosc, pour un montant de 750 euros,

- Trot trot trot, 55 rue du Val d'Or, Génissieux, pour un montant de 1920 euros,
- Darwin Boomerangs, 131 impasse des palmiers, Ales pour un montant de 912 euros,
- Culturanim Makillanim, 2 chemin de la mure, Biol, pour un montant de 1100 euros,
- La Pekno parade, 73 avenue Jean Clément, Valence, pour un montant de 1200 euros,
- Jongo M'Bomara O, 14 route de Beaumarais, Roiffieux, pour un montant de 400 euros,
- Maclas Tagada, 27 route de St Appolinard, Maclas, pour un montant de 600 euros,
- Les Ardéchois, 5 rue des Prés Château, Peaugres, pour un montant de 400 euros.
- Les Gourmandises d'Ardèche, café du midi, place des Cordeliers, Annonay pour un montant de 150 euros,
  
- Le SOAR, 400 chemin de Grusse, Annonay, pour un montant de 5000 euros,
- Imagin Drone, 66 av de Roussillon, Aubière, pour un montant de 1000 euros,
- Actilibre, 762 route de Malbat, Roiffieux, pour un montant de 550 euros,
- La clé des sons, 5 rue René Nicol, Vauvargues, pour un montant de 400 euros,
- DJ Felipe, Felipe Chirinos, 996 route de Seyfenas, Quintenas, pour un montant de 250 euros,
- Cie Mututay, 4 quai Anatole France, Vienne, pour un montant de 2470 euros,
- Les Bérets des villes, 668 chemin de Ternis, Privas, pour un montant de 850 euros,
- Magicbyclem, 45 rue de la chapelle, Brossains, pour un montant de 300 euros,
- Théâtre de la toupine, 851 av des rives du Léman, Evian, pour un montant de 6768.88 euros,
- Melle Hyacinthe, la mairie, le village, St Michel de Chabrillanoux pour un montant de 3506 euros,
- Cie La Volubile, 150 route des Sègnes, Eclassen pour un montant de 2516.40 euros,
- Cie Tête à Plumes/Lez'Arts, 4 rue Colette Bonzo, Le tilt, Le Teil, pour un montant de 1879.17 euros,
- Cover club/Livetonight, 157 boulevard Mac Donald, Paris, pour un montant de 1421.78 euros.

Ou à titre gracieux :

- Turbulences de France, 41 rue JM Calvier, Bollène.
- Sitrad, 2 rue Francis Jourdan, Portes les Valence,
- Nat Fantaisie, 55 chemin de Bakotaenia, Villefranche
- Air Aventure, FML2, 15 rue Sadi Carnot, Annonay
- SMAC07 rue de fontane, Annonay (en partenariat avec ARA En Scène)
- LPO Auvergne-Rhône Alpes, Délégation Drôme Ardèche, 18 place Genissieu, Chabeuil
- Francesco Roberto, via Bagnol 37, 12032 Barge, Italie
- Les gourmandises d'Ardèche, Café du midi, place des Cordeliers, Annonay
- Odaily Truck, SAS Odelion, 1100 route de la fée, St Sorlin en Valloire
- Mezclum fusion, 31 rue Peyronnet, St Julien Molin Molette
- Chadia Mesmen, 7578 route de St Jean, Saint -Pierre Saint Jean
- La ferme Bobon, 54 route de Terrenoire, Vion
- Eva Mourelon, 640 chemin de Gayant, Préaux.
- Elo'Asia cooking, 50 chemin bois de Roche, Andance.
- Initiative Plastique, 15 square des Camparelles, Anneyron.
- Lucie Seauve, Cherblanc, Thélis-la-Combe.

## ARTICLE 2

Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

## ARTICLE 3

---

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

#### ARTICLE 4

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Annonay, le 27/06/2024

Par délégation du Maire,  
Clément CHAPEL



2e adjoint en charge de la Communication,  
de la Promotion de la ville et de  
l'attractivité commerciale

